

SPAC Sports Plein Air Charavines
Ecole de Voile - Club Nautique

.....€

Ce **BON CADEAU** d'un montant de
est **OFFERTA**

LE
Valable sur toutes les activités SPAC pendant 2ans à partir de la date de souscription.

SPAC Sports Plein Air Charavines
150 route de Vers Ars - 38850 CHARAVINES
04-76-37-69-72 ou info@spac-voile.fr
Notre site : www.club-nautique-charavines.fr

Offrez un cadeau original!

Un morceau de carte saisonnière, un bout de stage, un cours,
ou plus, si vous le souhaitez.

Vous offrirez à vos proches, vos amis, vos enfants ou petits enfants,
de la formation mais aussi la découverte du lac, de son milieu et de son histoire,
des rencontres, des moments de vie amicale et conviviale.

Bons cadeaux faciles d'utilisation:

vous en choisissez le montant,
ils sont valables 2 ans à compter de la date de souscription
pour toutes les activités proposées par le SPAC.

Pour commander les bons cadeaux , rien de plus simple!

Télécharger le bon cadeau en cliquant sur le lien.
Remplissez-le accompagné de son règlement bancaire
et
envoyez le à

SPAC

150 route de Vers Ars
38750 Charavines

Plus simple encore:

Passez votre commande par téléphone
04 76 37 69 72

Dans tous les cas nous vous retournerons rapidement le bon cadeau.

BON DE COMMANDE BON CADEAU SPAC

à retourner par courrier à

SPAC Sports Plein Air Charavines

150 route de Vers Ars

38850 CHARAVINES

accompagné du règlement bancaire

| VOS COORDONNEES | BENEFICIAIRE DU CADEAU |
|-----------------|------------------------|
| NOM | NOM |
| PRENOM | PRENOM |
| ADRESSE | ADRESSE |
| CODE POSTAL | CODE POSTAL |
| VILLE | VILLE |
| PAYS | PAYS |
| TELEPHONE | TELEPHONE |
| E-MAIL | E-MAIL |
| | AGE |

Je souhaite souscrire à un bon cadeau d'un montant de€.

Ce montant sera crédité sur le compte ouvert au nom du bénéficiaire désigné ci-dessus.

Le bon cadeau du montant crédité sera adressé par courrier postal au commanditaire.

Je joins le règlement bancaire au bon de commande.

CONDITIONS GENERALES

Les bons cadeaux sont valables pour une durée de 2 ans à compter de la date de souscription en règlement total ou partiel sur toutes activités proposées par le SPAC.

Les bons cadeaux ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés même en cas de perte ou de vol.

Les bons cadeaux sont nominatifs et ne peuvent être utilisés par une personne autre que le bénéficiaire.

Leur revente est interdite (loi 1919).

J'accepte les conditions générales d'utilisation ci-dessus.

Lu et approuvé

DATE.....

SIGNATURE.....